



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4091

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4091 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL VILLE VIE VACANCES – PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2018 POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 650 EUROS – AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 56 000 EUROS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR CE DISPOSITIF (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (VVV) permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 56 000 euros en 2018, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

Le dispositif VVV constitue également l'un des leviers d'action dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du tribunal de Grande Instance, la Présidente du Conseil Général du Rhône (devenu la Métropole) et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

La STSPD constitue le programme de travail du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ainsi que le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015).

L'enveloppe dévolue au dispositif « Ville Vie Vacances » a fait l'objet d'un arbitrage par territoire en commission prévention jeunesse, avec la participation des services concernés de l'Etat, de la Métropole, et de la Ville de Lyon. Cet arbitrage s'effectue en fonction des critères sociodémographiques, de la géographie prioritaire du Contrat de Ville 2015-2020 et des tendances relevées en cellule de veille.

Cette programmation complète les subventions allouées dans le cadre de la première programmation, d'un montant de 48 350 euros, lors du Conseil municipal du 28 mai 2018.

Les actions proposées par la commission prévention jeunesse vous sont présentées dans le tableau ci-après :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Période	Arr.	Contenu de l'action	Montant proposé VVV LC 41938
Sauvegarde 69 Parc Saint-Exupéry 2, rue Maryse Bastié 69800 BRON	Ligne séjours urgents	Annuelle	1er, 2ème, 4ème, 8ème	Séjours ou mini camps pendant les vacances scolaires organisés en urgence par les éducateurs pour répondre aux besoins du public suivi.	1 500 €
Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence - SLEA 12, rue Montbrillant 69003 LYON	Ligne séjours urgents	Annuelle	3ème, 7ème	Séjours ou mini camps pendant les vacances scolaires organisés en urgence par les éducateurs pour répondre aux besoins du public suivi.	1 000 €
Fondation AJD 6, rue d'Auvergne 69002 LYON	Ligne séjours urgents	Annuelle	5ème	Séjours ou mini camps pendant les vacances scolaires organisés en urgence par les éducateurs pour répondre aux besoins du public suivi.	500 €
Centre Social Mermoz 1, rue Joseph Chalié 69008 LYON	Départ en vacances	Eté	8ème	Programme d'animation axé autour du sport, des jeux collectifs et des activités artistiques en présence d'animateurs dans le quartier avec pour objectif d'éviter le désœuvrement des jeunes pendant les vacances scolaires et de créer une dynamique qui favorise les liens et les contacts avec les habitants.	2 000 €
Centre Social Etats- Unis 73, rue Jean Sarrazin 69008 LYON	Camps et mini camps pour le secteur jeune	Annuelle	8ème	Lutter contre l'enclavement des jeunes dans le quartier par un projet collectif. Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble. Accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser la participation du public féminin. 2 mini camps et 2 camps sur 20 jours pendant les vacances d'hiver, d'été et d'automne.	150 €
Centre social Duchère Plateau René Maugius 235, avenue du Plateau 69009 LYON	Offre de loisirs adolescents	Eté	9ème	Prévenir le décrochage des jeunes, découverte de divers environnements culturels et sportifs Développer et valoriser les potentiels des jeunes individuellement et collectivement Renforcer les relations avec les familles, encadrement et règles à faire respecter.	2 500 €
Total					7 650 €

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre des programmations « Ville Vie Vacances » s'établit comme suit :

- au titre de l'année 2017 : 54 000 euros ;
- au titre de l'année 2018 : 56 000 euros ;

(y compris la présente programmation).

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1. La programmation complémentaire 2018 des actions du dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV) figurant dans le tableau ci-dessus est approuvée.
2. Le modèle type de convention d'application devant être signé avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement est approuvé.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions d'application.
4. La dépense correspondante, soit 7 650 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41938, nature 6574, fonction 522, après transfert de 2 000 euros depuis la ligne de crédit 41939, nature 6574, fonction 422.
5. M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Etat la subvention de 56 000 euros au titre de l'année 2018, pour la mise en place du dispositif Ville Vie Vacances.
6. La recette correspondante, soit 56 000 euros, sera perçue sur la ligne de crédit 42263, nature 74718, fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY